

<p style="text-align: center;">Compte rendu sommaire du conseil municipal Séance du 15 septembre 2011 à 20 h 30</p>

PRÉSENTS : Pierre GOUBET, Jean-Claude LAZZARONI, Françoise ROY, Éveline GUILLET, Robert RESTA, Robert ROCHE, Catherine BRIDAY, Marc MICOUD, Marc PELARDY, Claude CHARTON, Marie GIROT, Ludwina CUMIN, Gilles VIALLAND, Greta CARRERAS.

Excusés : Pierre COMMARMOT (procuration à Mme BRIDAY), Lydie PONS (procuration à Mme CUMIN), Jacqueline ACCARDO (procuration à M. RESTA), Robert TURGIS (procuration à M. ROCHE), Benoit DORÉ (procuration à M. MICOUD).

ABSENTS : Jacques ETOYAN, Jocelyne CHAGNON, Patricia CLUZEL, Muriel BRUGNOT, Sabrina DERRAS, Mathieu MOREL, Yves ROUX, Michel BECAVIN.

A la suite de la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire, l'ensemble des présents, constatant le faible nombre de conseillers siégeant à cette séance, décident de reporter le débat sur la vidéo protection. En effet, celui-ci peut déboucher sur d'importantes réflexions qu'il convient de mener avec un plus grand nombre.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Catherine BRIDAY comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Rapports 2010 sur le prix et la qualité du service des services délégués

a) Service de l'assainissement :

Mme Guillet, rapporteur, informe l'assemblée des principaux éléments du rapport 2010, marqué notamment par la passation de la nouvelle délégation de service public. Les principaux faits marquants à noter sont :

- mise en conformité des parties privées et publiques de l'ensemble de l'assainissement sur l'ensemble des cités.
- Révisions des différents postes de relevage.
- Équiper les postes de débitmètres pour traquer les eaux parasites.

Le conseil donne acte de cette communication.

b) Service de la restauration :

M. Resta, rapporteur, informe l'assemblée des principaux éléments du rapport. L'économie globale du marché est respectée. Malgré tout, la qualité gustative des repas est remise en cause, principalement sur le restaurant scolaire de la Sathonette.

La charge « personnel », la sécurité, les charges dévolues au prestataire... sont respectées. La traçabilité du nettoyage est mal réalisée car le cahier dévolu n'est pas rempli régulièrement. Au niveau des comptes financiers : le prestataire perd de l'argent sur la délégation de service (environ 38 000 euros) mais le prix de l'assiette est inférieur à celui énoncé surtout au niveau du restaurant scolaire de la Sathonette. Un avenant est en négociation pour finir l'année scolaire et ainsi éviter de changer de prestataire en cours d'année scolaire. Le conseil donne acte de cette communication.

Urbanisme

a) Enquête publique : avis sur les chasses de la retenue de Verbois

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur l'enquête publique des chasses de la retenue de Verbois.

Environ 350 000 m³/an de sédiments sont déversés par l'Arve, le total de la chasse serait de 1 à 1,8 Million de mètre cube. Elle ne concerne pas les gavions mais les éléments fins. La chasse serait étalée sur 48 heures à Verbois, mais plus en aval.

b) Déclassement du domaine public chemin piétonnier

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclasser du domaine public le chemin piétonnier longeant le tenant des maisons Gutton, son emplacement étant situé à l'endroit des constructions à venir.

Ce chemin sera recréé à l'identique à proximité immédiate du pont Maurice Cusin.

Personnel : comité technique paritaire

Pour les collectivités comptant plus de 50 agents, il convient de créer un CTP propre (en dessous de ce seuil, c'est le CTP du centre de gestion de l'Ain qui est compétent). L'EAJE (« crèche ») venant d'être intégré au service enfance, la collectivité est maintenant dans ce cas.

Le CTP est un organisme paritaire qui donne un avis sur les questions relatives aux services et à leurs fonctionnements, à l'organisation et aux conditions du travail, à la formation des agents.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le nombre de représentants de la collectivité et du personnel à 4 titulaires et 4 suppléants pour chaque collège (soit au total 8 personnes pour la collectivité et 8 pour les agents) et désigne, pour représenter la collectivité, ainsi qu'il suit les personnes membres du Comité technique à venir :

- | | |
|--|---------------------------|
| 1. Titulaire : Jean-Claude LAZZARONI | Suppléant : Marc MICOUD |
| 2. Titulaire : Gilles VIALLAND | Suppléant : Pierre GOUBET |
| 3. Titulaire : Robert RESTA | Suppléant : Françoise ROY |
| 4. Titulaire : Le directeur général des services | Suppléant : Robert ROCHE |

Des élections internes interviendront prochainement pour désigner les représentants des agents.

Communauté de communes

a. Commission intercommunale des impôts directs

L'article 34 de la 4^{ème} loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2012 la création des commissions intercommunales des impôts directs pour les EPCI levant l'ancienne TPU. Cette commission composée de 20 commissaires se substituera aux commissions communales de chaque commune membre en ce qui concerne l'évaluation des locaux commerciaux, les biens divers et établissements industriels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les titulaires et suppléants suivants :

- Titulaires : Claude CHARTON, Gilles VIALLAND, Jean-François PERNOT
- Suppléants : Robert RESTA, Jean-Claude LAZZARONI, Jean ROY

b. Approbation modification attribution de compensation suite à transfert de charges

Le terrain d'honneur et ses équipements (les normes actuelles sont respectées), la voirie du Forum des sports ont été transférés à la CCMP. La charge transférée va être déduite de l'attribution de compensation versée à la commune puisque la CCMP assumera dorénavant ces charges.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées a estimé, sur proposition de la commune, à 25 000 euros ce montant. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette estimation.

Questions et informations diverses

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu ce jour plusieurs habitants du quartier des Folliets qui viennent de constituer une association pour permettre de comprendre les différentes instances, les différents partenaires, etc... intervenants sur le quartier.

Il conviendra d'accompagner cette association naissante par une subvention de fonctionnement sur le budget 2012, et il sera possible d'intégrer l'espace Jacques Brel selon le règlement en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 22 septembre 2011.

Le Maire,
Pierre GOUBET

Affiché le

et retiré de l'affichage le